



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

**Collège Jules Ferry
MONTAGNAC**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montagnac, le 16 mai 2023

Place Frédéric Mistral
B.P. n° 1
34530 MONTAGNAC
Tél. 04 67 24 06 13
Mél : gest.0340037f@ac-montpellier.fr

Article 1 : identification du pouvoir adjudicateur

Collège Jules Ferry

Place Frédéric Mistral BP1 - 34530 Montagnac

Tél : 04.67.24.06.13

Courriel : ce.0340037f@ac-montpellier.fr

Représenté par le Madame Patricia FERRON, Principale

Comptable assignataire : Monsieur l'agent comptable du lycée Jean Moulin – Pezenas

Article 2 : Objet du marché

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Italie.

Période souhaitée : entre le 30 mars et le 13 avril

La procédure de consultation utilisée est le marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 3 : Prestations attendues

- Nombre de personnes : 49 élèves et 4 accompagnateurs. Pas de distinction de tarif entre les deux (indiquer le tarif et le nombre maximum de personnes possible sans changer de bus)
- Transport : en autocar grand tourisme

Article 3: description des prestations

- Hébergement : hébergement en familles hôtesses et/ou en hôtel
- Restauration : du petit déjeuner du J2 au déjeuner du J7 (si arrivée prévue l'après-midi, sinon au petit-déjeuner du J7)

Précisions : J2 prévoir petit dej J2+ Déjeuner J2 en cafétéria ou pizzeria

J6 : dîner en pizzeria ou trattoria

- Programme : (l'organisation à l'intérieur de la journée est indicative ; par contre la progression par jour correspond à une volonté du professeur. Si cela s'avérait compliqué ou impossible, nous sommes ouverts à la discussion)
 - J1 : départ de Montagnac dans la soirée
 - J2 :
 - Matin : Rome : Colisée, l'arc d'Hadrien, l'Arc de Titus
 - Après-midi : Circus Maximus, Thermes de Caracalla, le forum romain
 - J3 :
 - Matin : Mont Palatin (stadio palatino, domus severiana, domus augustana, domus flavia, thermes dimassenzio, temple d'Apollon, domus tibérienne, via sacra...)
 - Après-midi : Catacombe de Saint-Calixte
 - J4 :
 - Matin : Château Saint Ange, Basilique Saint-Pierre, Vatican
 - Après-midi : visite de Rome à travers : Piazza del popolo, forum Trajan, Colonne trajane, Panthéon, temple d'Hadrien, Fontaine de Trévi, Place Navona

Temps libre dans la mesure du possible, selon le monument (fontaine de Trévi, place Navonna par exemple)
 - J5 :
 - Matin : Montée du Vésuve
 - Après-midi : *Visite de Pompéi*
 - J6 :
 - Matin : Visite d'Herculanum

- Après-midi : les souterrains de Naples, temps libre à Naples, Repas Pizzeria et départ pour la France

- J7 : arrivée au collège

- Visites : **toutes les visites sont réservées par le prestataire.**
- Assurance annulation individuelle : une assurance annulation individuelle doit être prévue pour les élèves uniquement ainsi qu'une assurance globale pour le groupe en cas d'interdiction de voyage par les autorités.

Article 4 : éléments contractuels et financiers

- Date limite et modalités de remise des offres :
 - Les offres sont à adresser avant le **15 juin 2023**. Le délai de validité de l'offre est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.
 - Destinataire : Madame La Principale
 - Les renseignements d'ordre pédagogique sont à voir avec le professeur organisateur (Mme Do Souto : Marina.Do-Souto@ac-montpellier.fr)
 - Les renseignements d'ordre financier et matériel sont à voir avec la gestionnaire de l'établissement (Mme Puigmal : gest.0340037f@ac-montpellier.fr)
 - Forme de l'envoi : Par courrier (Collège Jules ferry place Frédéric Mistral BP1 34530 Montagnac) ou courriel: gest.0340037f@ac-montpellier.fr ou sur le site de l'AJI.
- Constitution de l'offre : l'offre en langue française devra contenir
 - Le devis spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, détaillant les prestations incluses dans le descriptif, **notamment le coût des visites** (les prix seront fermes et définitifs sous réserve de changements d'effectifs et de dates et sont exprimés en TTC).
 - Le programme du voyage et ses caractéristiques

- Les dispositions de l'assurance individuelle annulation et de l'annulation groupe
- L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées en cas de fidélité, départ en basse période...
- Modalités de règlement :
 - Le paiement de la prestation, visée par le présent marché, sera effectué par mandat administratif à 30 jours à compter de la réception de la facture et par virement sur le compte du titulaire (le titulaire du marché produira, à cet effet un extrait SIREN, un relevé d'identité bancaire : IBAN + BIC).
 - Les factures, déposées sur Chorus, comportent les mentions obligatoires.

Article5 : attribution du marché

- Jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

Prix : 45%

Qualité des services : 55%

Le conseil d'administration de l'établissement se réunissant fin juin, début juillet, le choix du prestataire ne sera validé qu'après cette date.

- La publication de l'avis d'attribution sur le site de l'AJI vaut notification aux candidats.

La Principale

